

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes

*** Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est

strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. ***

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange

G0Z11Series

N..... 4...

Numéro -

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s).

Date de publication le 16-04-18

Numéro de version 17

Date de révisionle 01-03-22Date de la version remplacéele 04-11-21

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HP France SAS

14, rue de la Verrerie – CS 40012

92197 Meudon CEDEX

France

HP Europe B.V.

Boîte postale 667

1180 AR Amstelveen

Les Pays-Bas

Téléphone

+31 20 721 3400

HP Inc. Ligne d'appel santé humaine

(Appel gratuit depuis les

1-800-457-4209

Etats-Unis)

(Ligne directe) 1-760-710-0048

HP Inc. Ligne d'appel

soins client

(Appel gratuit depuis les

1-800-474-6836

Etats-Unis)

(Ligne directe) 1-208-323-2551

Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com

1.4 Numéro d'appel

+ 33 (0)1 45 42 59 59

d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification des substances comme dangereuses conformément au règlement (CE) 1272/2008.

2-Pyrrolidone : Limites de concentration spécifiques, Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B, fertilité pour l'enfant à naître de 3 %. Seuil de classification du mélange sur une base de données relative à la toxicité pour le développement des animaux. Aucun effet indésirable sur la fonction sexuelle ou dommage à la fertilité n'a été observé dans une étude animale. Voir la Section

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Donnée inconnue. Donnée inconnue. Intervention Stockage Donnée inconnue. Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Contient de la 1,2-benzisothiazoline-3-one et un mélange de

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Risque de

réaction allergique.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. 2.3. Autres dangers

> Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des

voies d'exposition pertinentes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Eau	60-80	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification :				_	
Butanediol 1,2	<20	584-03-2 209-527-2	01-2120762 066 -55-XXXX		
Classification :	Eye Irrit. 2;H319				
pyrrolidone-2	<3	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	OTRE	
Classification :	Eye Irrit. 2;H319, Repr.	1B;H360			
1,2-benzisothiazolin-3-c (benzisothiazolinone)	one U	2634-33-5 220-120-9	01-2120761540-60-XXXX	613-088-00-6	
Classification :			Sens. 1A;H317, Eye Dam. 1;F Aquatic Chronic 2;H411	l318, Acute	
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isoi (mélange de chlorométhylisothiazolir		55965-84-9 -	-	613-167-00-5	
Classification :		ox. 2;H330, Aquatic	in Corr. 1C;H314, Skin Sens. 1 Acute 1;H400(M=100), Aquatio		

Remarques sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

2-Pyrrolidone : Limites de concentration spécifique de 3 %. Seuil de classification du mélange sur une base de données relative à la toxicité pour le développement des animaux. Aucun effet indésirable sur la fonction sexuelle ou dommage à la fertilité n'a été observé dans une étude animale. Voir la Section 11.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe

ou persiste, consulter un médecin.

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet Contact avec les yeux

doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin. Ingestion

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction

Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

Aucun(s) connu(s).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Donnée inconnue.

Méthodes particulières

Aucun n'est établi

d'intervention

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

6.4. Référence à d'autres

Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s)

Donnée inconnue.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Donnée inconnue.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Composants	Туре	Voie	Valeur	Forme
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Cutané	0.67 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	1.985 mg/m3	Long terme systémique
		Oral	0.67 mg/kg bw/d	Long terme systémique
	Travailleurs	Cutané	4.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	29.62 mg/m3	Long terme systémique

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Туре	Voie	Valeur	Forme
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Sans objet	CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		Eau douce	0.5 mg/l	
		Périodiqueme nt	0.5 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.4205 mg/kg	Eau douce
		Sol	0.0612 mg/kg	

Directives au sujet de

l'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser dans une zone correctement ventilée.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux. Informations générales

Protection des yeux/du

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

visage Protection de la peau

Mesures d'hygiène

- Protection des mains Donnée inconnue. - Autres Donnée inconnue. Donnée inconnue. **Protection respiratoire**

Risques thermiques

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de

sécurité.

Dans des conditions de travail extrêmes, des vapeurs d'encre peuvent condenser à l'extérieur du système d'impression. La fiche de données sur les profils de déchets pour votre imprimante disponible sur https://hplatexknowledgecenter.com/applications/wasteprofiles contient plus d'informations sur la manière de manipuler et d'éliminer correctement le condensat.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide.

Forme Donnée inconnue.

Couleur Magenta

Odeur Donnée inconnue. Seuil olfactif Donnée inconnue.

рН 8 4

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair 172.8 °C (343.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée

Taux d'évaporation Donnée inconnue. Inflammabilité (solide, gaz) Donnée inconnue.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

limite supérieure d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

Pression de vapeur Densité de vapeur Donnée inconnue.

Solubilité(s)

Donnée inconnue. Solubilité (dans l'eau)

Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Donnée inconnue.

Température

Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue. Donnée inconnue. Viscosité Donnée inconnue. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non déterminé

9.2. Autres informations

Densité 1.04 g/cm³

COV < 243 g/l EPA method 24

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Donnée inconnue.

Stable dans les conditions de stockage recommandées. 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter Donnée inconnue.

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de

décomposition dangereux

Lors de sa décomposition, ce produit peut produire de l'oxyde d'azote, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire sous forme gazeuse.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

Ingestion Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Symptômes Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants Espèce Résultats d'essais

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

<u>Aiguë</u> Oral

DL50

> 5000 mg/kg Rat

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Non classée comme irritante selon OCDE 405.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non-sensitizer- Local Lymph Node Assay (OCDE 429). Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-Pyrrolidone : Ce composant a montré des effets sur le développement seulement à hautes doses. Ces effets étaient toxiques chez des animaux de laboratoire en gestation (OECD Directive sur les essais 414 : Étude de toxicité pour le développement prénatal). L'absorption par petites doses chez l'homme ne devrait pas causer de toxicité sur le développement. Ce composant n'a pas causé d'effet indésirable sur la fonction sexuelle ou de dommage à la fertilité dans une étude animale (OECD Directive sur les essais 443 : Étude approfondie de toxicité pour la reproduction

sur une génération).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Informations sur les mélanges

Donnée inconnue.

et informations sur les substances

Autres informations

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir

des informations sur les mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Résultats d'essais Composants **Espèce**

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

Aquatique

Crustacé CE50 Puce d'eau (daphnia pulex) 13.21 mg/l, 48 heures

12.2. Persistance et

dégradabilité

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

pyrrolidone-2 -0.85

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue. Donnée inconnue. Emballage contaminé

Code des déchets UE Informations / Méthodes

d'élimination

Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans

les égouts ou le réseau d'eau.

Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales,

nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.

S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé

approprié.

Donnée inconnue.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Numéro ONU Donnée inconnue. Nom d'expédition des Non réglementé.

Nations unies

Classe(s) de danger pour le transport

Donnée inconnue. Classe

Risque subsidiaire

Donnée inconnue. Groupe d'emballage Dangers pour l'environnement

Polluant marin Non

Précautions particulières à Donnée inconnue.

prendre par l'utilisateur

ΙΔΤΔ

Numéro ONU Donnée inconnue.

Nom d'expédition des

Nations unies

Non réglementé.

Classe(s) de danger pour le transport

Donnée inconnue. Classe

Risque subsidiaire

Groupe d'emballage Donnée inconnue.

Dangers pour Non

l'environnement

Précautions particulières à

Donnée inconnue.

prendre par l'utilisateur

IMDG

Numéro ONU Donnée inconnue. Nom d'expédition des Non réglementé.

Nations unies

Classe(s) de danger pour le transport

Classe Donnée inconnue.

Risque subsidiaire

Donnée inconnue. Groupe d'emballage

Classe(s) de danger pour le transport

Polluant marin

EmS Donnée inconnue.

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Donnée inconnue.

ADR

Numéro ONU Donnée inconnue. Nom d'expédition des Non réglementé.

Nations unies

Classe(s) de danger pour le transport

Classe Donnée inconnue.

Risque subsidiaire

No. de danger (ADR) Donnée inconnue. Code de restriction en Donnée inconnue.

tunnel

Groupe d'emballage

Donnée inconnue. Non

Dangers pour l'environnement

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée inconnue.

Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants: Les USA, Union Européenne, La Suisse, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

Autres informations

Dispositions particulières: Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejettant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée inconnue.

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Les informations contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, notamment, mais sans s'y limiter, sur les données présentes dans les homologations des ingrédients. Elles n'ont pas vocation à être exhaustives et doivent être utilisées uniquement comme quide.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision
Informations de formation
Clause de non-responsabilité

RUBRIQUE 16: Autres informations: Références

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications règlementaires d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

Explication des abréviations

CERCLA

CFR

ACGIH (États-Unis) Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)

Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund

Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

Code de Réglementation Fédérale

Cleveland coupe ouverte

Ministère des transports des États-Unis Ministère des Transports

(Department of

Transportation, DOT)

EPCRA Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

IARC Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la

Sécurité du Travail)

NTP Programme National de Toxicologie

OSHA Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la

Sécurité du Travail)

PEL Limite d'Exposition Admise

RCRA Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources

REC Recommandé

REL Limite d'Exposition Recommandée

SARA Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

VLCT Limite d'exposition à court terme

TCLP: <value> Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de

Lixiviation)

VIe Seuil Limite

TSCA Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques

COV Composés Organiques Volatils

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encre à base d'eau: WB01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous.

Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

C	on	di	ti	on	s d	le i	foi	ncti	on	nei	ment	

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes.
	Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit
	des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail.
	Éviter tout contact direct.
	Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail.
	Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.

Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.

appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

Éviter de respirer les vapeurs/brumes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle











Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Conserver à température ambiante.





Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.

Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encres et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes. PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.